

ACTION URGENTE

UNE JEUNE MILITANTE DÉTENUE RISQUE LA TORTURE

Rashida Shams al Din, militante du mouvement de jeunes Girifna, a été arrêtée par les forces de sécurité le 24 juin au petit matin. Elle est détenue par le Service national de la sûreté et du renseignement dans un lieu secret, sans pouvoir entrer en contact avec sa famille ni consulter d'avocat. Elle risque d'être victime de torture ou d'autres mauvais traitements.

Le 23 juin, peu après minuit, **Rashida Shams al Din** a quitté un mariage auquel elle assistait. Elle a dit à sa famille qu'elle se dirigeait vers Amarat, un quartier de Khartoum, la capitale, où des manifestations avaient eu lieu les jours précédents. Elle n'est pas rentrée chez elle cette nuit-là, et sa famille est sans nouvelles d'elle depuis lors.

Un membre de la famille de Rashida Shams al Din s'est rendu à plusieurs reprises dans les locaux du Service national de la sûreté et du renseignement sur Airport Street pour s'enquérir de sa situation. Le 26 juin, le Service lui a confirmé la détenir dans un lieu secret. Les proches de Rashida Shams al Din ont pu lui faire passer des vêtements et d'autres effets personnels mais celle-ci est toujours détenue au secret. Elle ne peut donc pas entrer en contact avec eux ni consulter d'avocat. Elle risque d'être victime de torture ou d'autres mauvais traitements.

Rashida Shams al Din vit dans le quartier d'Al Shajara, à Khartoum. Cette jeune femme de 28 ans étudie le droit à l'université ouverte du Soudan. Elle est membre de Girifna, un mouvement de jeunes qui participe aux manifestations antigouvernementales, surtout depuis quelques semaines.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- appelez les autorités soudanaises à libérer immédiatement et sans condition Rashida Shams al Din si elle est détenue uniquement pour avoir participé à des rassemblements pacifiques, et à la juger rapidement dans le cadre d'une procédure conformes aux normes internationales si elle est accusée d'autres infractions pénales dûment reconnues par la loi et sans rapport avec ces réunions ;
- exhortez-les à veiller à ce qu'elle ne soit pas soumise à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements ;
- exhortez-les à libérer les personnes arrêtées pour leur participation aux récentes manifestations ou à les inculper d'infractions pénales dûment reconnues par la loi ;
- engagez-les à mettre fin immédiatement au harcèlement et aux manœuvres d'intimidation visant des militants au Soudan, et à respecter le droit de ces personnes à la liberté d'expression et de réunion pacifique.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 14 AOÛT 2012 :

Président de la République

HE Omar Hassan Ahmad al-Bashir
Office of the President
People's Palace
PO Box 281
Khartoum
Soudan

Courriel : info@sudan.gov.sd

**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Président,**

Ministre de la Justice

Mohammed Bushara Dousa
Ministry of Justice,
PO Box 302
Al Nil Avenue, Khartoum, Soudan

**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,**

Copies à :

Ministre de l'Intérieur

Ibrahim Mohamed Hamed
Ministry of Interior
PO Box 873
Khartoum, Soudan

Courriel : mut@isoc.sd

**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,**

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays (adresse(s) à compléter) :

Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UNE JEUNE MILITANTE DÉTENUE RISQUE LA TORTURE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 17 juin, des manifestations ont eu lieu à l'université de Khartoum après que le président Omar el Béchir a annoncé que les subventions sur les carburants et les produits alimentaires de première nécessité allaient être supprimées en raison de la crise fiscale nationale. Ce mouvement a déclenché des manifestations de plus grande ampleur, organisées quotidiennement à Khartoum, dans sa banlieue et dans les capitales provinciales.

Les autorités ont réagi en faisant usage d'une force excessive. La police a utilisé des matraques, du gaz lacrymogène et des balles recouvertes de caoutchouc contre les manifestants. Par ailleurs, le Service national de la sûreté et du renseignement a lancé une répression large et systématique visant la société civile : il a arrêté des centaines de personnes, non seulement des manifestants mais aussi des centaines de membres de partis d'opposition, de jeunes militants, d'avocats, de journalistes et de représentants d'organisations non gouvernementales.

Certains détenus ont été libérés sans inculpation au bout de quelques heures. D'autres ont été emmenés dans des lieux de détention officiels, où ils ont été torturés – notamment battus à coups de poing, de bâtons en bois et de barres métalliques. Plusieurs personnes arrêtées pour leur participation aux manifestations ont aussi été inculpées de « trouble à l'ordre public » et condamnées à des amendes ou à des peines de flagellation, qui s'apparentent à des actes de torture et autres mauvais traitements.

Nom : Rashida Shams al Din

Genre : femme

AU 187/12, AFR 54/028/2012, 3 juillet 2012